



**DÉCLARATION DE SOS GSLR**  
**Faite lors de la**  
**Séance du conseil de la MRC d'Argenteuil**  
**du 17 janvier 2018**

---

En ce qui concerne SOSGSLR, le vote du 5 novembre dernier en faveur de l'équipe menée par Tom Arnold à Grenville-sur-la-Rouge a clairement démontré la non-acceptabilité sociale du projet de mine à ciel ouvert de la cie Canada Carbon à GSLR.

Tous les candidats de l'équipe Arnold y compris le maire se sont prononcés contre le projet proposé et ont été élus haut la main avec des majorités historiques.

Pour plusieurs raisons qu'il n'est pas inutile de rappeler ici ce soir, ce projet ne doit pas voir le jour chez nous:

- Tout d'abord, mentionnons les risques de pollution. Dans un autre dossier important, celui de l'oléoduc Energie-Est décrié par un grand nombre d'intervenants au Québec, la MRC d'Argenteuil a, **dans un communiqué en date du 5 octobre dernier**, manifesté sa satisfaction de voir le projet abandonné à cause des risques environnementaux trop grands pour, je cite: "les eaux de surface et souterraines, des milieux humides, des sols et des boisés". En effet, l'oléoduc devait passer par notre région avant de poursuivre son chemin vers l'est du pays.

Soulignons que les mêmes risques environnementaux existent également dans le cas du projet de mine à ciel ouvert. En effet, les mêmes inquiétudes existent concernant les "impacts négatifs anticipés liés à la protection des eaux de surface et souterraines", les mêmes "milieux humides", les mêmes "sols et les mêmes boisés". (**Étude Blue Metric commandée par Canada Carbon inc., Cf.p.12 point 3.6**).

---

## DÉCLARATION DE SOS GSLR

Par souci de cohérence, la population comprendrait mal qu'après s'être opposé au projet d'oléoduc, le conseil de la MRC appuie celui de Canada Carbon.

De plus, comment réconcilier un appui à une mine à ciel ouvert et la profession de foi envers le développement durable que l'on retrouve en plusieurs endroits sur le site de la MRC, **notamment dans les Faits saillants 2018, à la page 4** (citer des extraits).

Une mine c'est tout sauf du développement durable. Son exploitation est limitée dans le temps, la destruction environnementale est totale sur le site, les déchets toxiques restent sur place, menacent les écosystèmes et les profits générés vont dans les poches des investisseurs qui sont, dans ce cas-ci, d'en dehors du Québec.

Mentionnons également que le projet de Canada Carbon, s'il est autorisé, menacerait directement le camp Amy Molson, un des plus vieux camp de vacances pour enfants défavorisés au Canada (+ou- 75 ans), puisqu'il serait situé à environ 1.5 km de ce dernier. En effet, on imagine facilement l'ambiance: des groupes d'enfants pour qui c'est le seul contact avec la nature dans l'année, venus apprécier ces beautés au milieu de bruits de forage, d'explosions, de va-et-vient de camions lourds et le reste... Combien de temps le camp survivrait-il à tout cela? Un an? Deux? Les paris sont ouverts.

-Sans parler des résidents du lac McGillivray tout près qui subiraient les mêmes bouleversements à l'année et qui verraient la valeur de leur propriété diminuer considérablement. Rappelons qu'il y a près d'une centaine d'habitations autour de ce lac dont certains appartiennent à des familles installées depuis des générations.

De plus, d'autres secteurs de GSLR pourraient être exploités par Canada Carbon, car cette compagnie a grandement augmenté la superficie de ses claims, ce qui nuirait sérieusement aux autres activités économiques durables et génératrices d'emplois que la MRC compte développer: récréotourisme, acériculture, agroforesterie. Comment attirer des gens pour qu'ils s'installent dans la région et qu'ils contribuent à en dynamiser l'économie si tout ce que GSLR a à leur offrir est un paysage de mines à ciel ouvert et de nature polluée?

En conclusion, tout cela montre clairement l'incompatibilité des activités minières avec celles des autres occupants du territoire convoité par Canada Carbon. Nous vous demandons donc de ne pas appuyer ce projet minier auprès de la CPTAQ et de le faire savoir avant l'étape de l'orientation préliminaire à être émise par cet organisme.